

Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Personnel infirmier et gestionnaires cliniques du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : 9 octobre 2020

**OBJET : MARCHE À SUIVRE - Utilisation de l'équipement de
protection individuel (ÉPI) cytotoxique auprès d'un usager
atteint ou suspecté de la COVID-19 en zone tiède ou chaude**

Cette marche à suivre est maintenant disponible sur l'Intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches selon le chemin d'accès suivant :

- COVID-19/Communication au personnel, aux gestionnaires et aux médecins/Clinique /

Elle informe sur l'utilisation adéquate de l'équipement de protection individuel (ÉPI) cytotoxique auprès d'un usager atteint ou suspecté de la COVID-19 en zone tiède ou chaude:

- Lors de l'administration d'un médicament dangereux par voie orale ou transdermique;
- Lors de la gestion des déchets cytotoxiques.

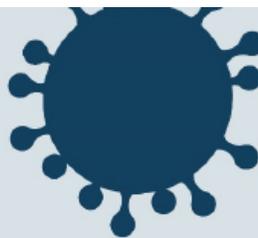
Nous vous invitons à consulter dès maintenant cet outil clinique sur l'Intranet en vue d'une éventuelle utilisation.

N'hésitez pas à contacter la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

Manon Lapointe
Conseillère cadre en soins infirmiers spécialisés
Clientèle médecine, lutte au cancer, soins palliatifs et de fin
de vie

Yves Roy
Directeur adjoint des soins infirmiers, volet pratiques
professionnelles et développement clinique

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger, directeur général adjoint



MARCHE À SUIVRE

Utilisation de l'équipement de protection individuel (ÉPI) cytotoxique auprès d'un usager atteint ou suspecté de la COVID-19 en zone jaune ou rouge :

- Lors de l'administration d'un médicament dangereux par voie orale ou transdermique;
- Lors de la gestion des déchets cytotoxiques.

Rappel que la FADM demeure l'outil de référence pour l'identification des médicaments dangereux. Une note de service ainsi que les listes de ces médicaments dangereux sont aussi disponibles sur l'intranet : <http://cisssca.intranet.req12.rtss.qc.ca/direction-des-ressources-humaines-des-communications-et-des-affaires-juridiques/service-de-la-sante-et-de-la-securite-au-travail/>

Lors de la préparation et de l'administration de la médication :

1. Ajouter une paire de gants de protection cytotoxique par-dessus l'ÉPI gouttelettes/contact + protection oculaire tel que demandé par la PCI mis initialement;
2. S'il y a un risque d'éclaboussures, ajouter la blouse de protection cytotoxique.

Lors d'une intervention à risque de contact avec les liquides biologiques de l'usager :

1. Porter l'ÉPI gouttelettes/contact + protection oculaire tel que demandé par la PCI (masque, blouse, gants et protection oculaire);
2. Ajouter la blouse de protection cytotoxique **par-dessus** la blouse mise initialement;
3. Ajouter les gants de protection cytotoxique **par-dessus** les gants de protection mis initialement.

Lorsque l'intervention à risque de contact avec les liquides biologiques est terminée :

1. Retirer les 2 paires de gants et les disposer dans le bac de déchets cytotoxiques;
2. Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon si possible, sinon, avec une solution hydroalcoolisée;
3. Retirer la blouse de protection cytotoxique et conserver la blouse mise initialement;
4. Disposer dans le bac de déchets cytotoxiques identifié;
5. Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon si possible, sinon, avec une solution hydroalcoolisée;
6. Mettre une paire de gants propres;
7. Poursuivre les soins et traitements sans contact avec les liquides biologiques.